

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3411

présenté par

Mme Jourdan, M. Garot, M. Leseul, M. Potier, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Juanico,
M. Letchimy, Mme Manin et M. Naillet

ARTICLE 43

À l'alinéa 5, après les mots :

« à fiscalité propre »

insérer les mots :

« et, au sein de la métropole du Grand Paris, à l'échelle de chaque établissement public territorial, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à tirer les conséquences de l'organisation territoriale de la Métropole du Grand Paris en prévoyant la mise en œuvre des guichets à l'échelle de leurs établissements publics territoriaux.

En effet, le dispositif se retrouverait autrement mis à l'échelle d'une collectivité comportant plus de 10 % de la population du pays et dont les moyens demeurent encore embryonnaires au regard de l'importance de ses compétences.